Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2992

commission principale :	développement économique
objet :	**Le Centre technique cuir chaussure maroquinerie (CTC) - Convention - Subvention**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode qui positionne l'agglomération lyonnaise en tant que ville de l'intelligence de la mode et de la création. Cette politique, nommée Lyon Vision Mode, s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

La politique de Lyon Vision Mode

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création.

Face aux bouleversements importants des marchés mondiaux du textile et de l'habillement (ouverture totale des marchés), un des objectifs de Lyon Vision Mode est de soutenir les créateurs et les industriels lyonnais dans la conception et la réalisation de produits à forte valeur ajoutée créative. Cela apparaît comme étant la seule stratégie de différenciation possible dans un contexte économique où les produits en entrée de gamme font l'objet d'une concurrence exacerbée des pays à faible coût de main d'œuvre. Pour le secteur cuir-chaussure-maroquinerie, la problématique est identique.

Pour les créateurs et jeunes entreprises de mode, si une structure comme le Village des créateurs permet de répondre à leurs attentes en terme de gestion, de promotion, de commercialisation, il n'existe pas à ce jour de structure technique complémentaire qui permette de s'assurer que les produits imaginés sont économiquement réalisables et conformes aux exigences des consommateurs en terme de confort et de sécurité. Ces vérifications sont fondamentales avant toute présentation de collection. Toutefois, elle nécessite de disposer d'expertise technique et de moyens matériels lourds (équipements de fabrication de chaussures).

Le Centre technique cuir chaussure maroquinerie (CTC) propose, en partenariat avec le Village des créateurs du passage Thiaffait, un dispositif technique permettant à de nouveaux créateurs d'accéder à cette expertise et, de ce fait, de développer leur activité.

Pour répondre à son objectif de soutien à la création dans les secteurs de la mode, la Communauté urbaine souhaite soutenir les actions d'accompagnement au développement industriel et commercial des créateurs.

La Communauté urbaine souhaite donc soutenir le CTC pour les années 2005-2006 (12 mois), dans la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des jeunes créateurs en chaussures et maroquinerie.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération signé entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes.

Le Centre technique cuir chaussure maroquinerie

La seule filière industrielle cuir représente, en France, un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros et emploie 33 000 personnes.

L'ensemble du secteur réalise, avec les entreprises de la distribution, un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros pour un effectif de près de 80 000 personnes.

Le CTC est un centre technique industriel géré au travers d'un conseil d'administration composé d'industriels, regroupés sous le compte de responsables de mise sur le marché. Le CTC assure auprès de la puissance publique le rôle d'expert.

Depuis 1987, le siège du CTC est installé à Lyon-Gerland. Il dispose de deux délégations régionales à Cholet et à Marmande, d'agences au Portugal, en Espagne et en Tunisie et enfin, de plusieurs filiales à l'étranger (Vietnam, USA et Chine).

En 2004, les ressources du CTC et de ses filiales ont été de 10 250 k€. Le CTC compte un effectif de 150 personnes, dont 90 personnes en France (dont 90 % de cadres et techniciens supérieurs).

Objectifs de la convention 2005 avec le Centre technique cuir chaussure et maroquinerie

Le partenariat avec le CTC portera sur le soutien au dispositif d'accompagnement des jeunes créateurs en chaussures et maroquinerie. Il comprend plusieurs composantes : une expertise technique, un plan de communication et un accompagnement, permettant aux créateurs de pouvoir bénéficier de l'expertise.

Ce dispositif permettra d'apporter un soutien technique aux créateurs mais également de renforcer l'image de Lyon dans le domaine de la mode.

Objectifs :

- Objectifs vis-à-vis des créateurs :

Ce dispositif a pour objectif de vérifier, avant toute phase de commercialisation, la faisabilité technique de quelques projets d'innovation préalablement sélectionnés (4 à 5 par an dans un premier temps). Concrètement, au travers de l'expertise et des moyens du CTC, il sera procédé à la mise au point d'un ou deux prototypes d'une collection de chaussures ou d'articles de maroquinerie et à la réalisation d'un dossier de pré-industrialisation précisant notamment la nomenclature, la gamme opératoire et le prix de revient industriel.

Des critères de sélection seront affinés en collaboration avec le Village des créateurs au fur et à mesure que le dispositif se mettra en place. Le dispositif sera ouvert à des stylistes-designers et des entreprises rhonalpines ;

- Objectifs vis-à-vis du développement territorial :

La portée de ce projet dépasse largement l'assistance directe qui sera réalisée auprès des jeunes créateurs. Il permettra, entre autres :

. de valoriser le campus CTC dédié aux articles chaussures et maroquinerie, outil unique en Europe dans le domaine du prototypage rapide d'articles de mode,
. d'attirer de nouveaux adhérents pour le Village des créateurs,
. d'attirer de nouveaux entrants qui pourront bénéficier d'un accompagnement pour la création de leurs nouvelles activités.

Ce projet permettra de développer l'attractivité de Lyon au niveau des industries de la mode. Il renforce le positionnement de Lyon comme centre de ressources pour la création.

Description de l'opération :

Au-delà de l'aspect technique relevant de la compétence du CTC, ce dispositif s'appuiera sur une organisation structurée en terme de communication et de sélection des dossiers. Une communication ciblée et soutenue sera nécessaire afin d'identifier et d'attirer des créateurs. La sélection des candidats se fera par le Village des créateurs et par un jury de professionnels.

Le CTC réalisera la prestation technique selon le plan de travail élaboré lors de la pré-instruction du dossier. Dans tous les cas, cette prestation consistera à réaliser un ou plusieurs prototypes industrialisables et portables par les futurs clients : mise au point de talons ou de semelles, tests physico-mécaniques, définition des gammes opératoires, etc.

Une restitution de ces éléments technico-économiques au créateur aura lieu. L'analyse sera élargie sur le thème de la pertinence des mesures mises en œuvre par le créateur pour réaliser la promotion, la vente et la fabrication de ses nouveaux produits.

Résultats attendus pour le créateur :

- la garantie de proposer dans les salons des modèles qu'il pourra faire fabriquer et qui, dans le cas de chaussures, chausseront correctement les porteurs,
- un gain de temps précieux pour la phase d'industrialisation,
- l'accès à des experts techniques neutres donc une grande objectivité dans les choix,
- un appui économique pour réaliser des phases indispensables mais onéreuses dans le processus de mise sur le marché,
- un accès au marché facilité.

Calendrier :

Le lancement du dispositif est prévu comme suit :

- octobre 2005-mars 2006 : mise en place du dispositif par les partenaires, actions de communication et identification de deux ou trois prospects,
- mars 2006-octobre 2006 : réalisation des projets sélectionnés -actions pilotes, identification des actions complémentaires, lancement des actions, synthèse et ajustement du dispositif-,

Budget prévisionnel 2005 correspondant au lancement du dispositif

Les analyses montrent que, même si les budgets à allouer pour l'accompagnement technique varient selon la complexité du projet, la prestation représente un coût allant de 8 000 à 12 000 € TTC par projet (coût moyen : 10 000 €).

Libellé	Dépenses (en €)	Libellé	Recettes (en €)
accompagnement technique de cinq projets	50 000	Communauté urbaine	19 500
matières premières et composants pour cinq projets	7 116	créateurs	22 116
communication - promotion du dispositif	8 361	CTC	14 073
coordination	7 116	Village des créateurs	6 404
		région Rhône-Alpes	10 500
total	72 593	total	72 593

Evaluation

L'évaluation de l'opération, pour le lancement de la première campagne du dispositif d'accompagnement des jeunes créateurs en chaussures et maroquinerie, portera sur :

- l'accompagnement d'au moins quatre projets de création de nouveaux produits en chaussures et/ou maroquinerie,
- la mise au point de quatre à huit prototypes d'une collection de chaussures ou d'articles de maroquinerie (un ou deux prototypes par projet de création),
- la réalisation d'au moins quatre dossiers de pré-industrialisation (un dossier par projet de création) précisant, notamment la nomenclature, la gamme opératoire et le prix de revient industriel,
- l'accès aux deux types de cibles visées : stylistes-designers, entreprises,
- le partenariat avec le Village des créateurs,
- la valorisation de Lyon Vision Mode dans la communication du dispositif.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du Centre technique cuir chaussure maroquinerie à hauteur de 19 500 € pour l'exercice 2005 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec le Centre technique du cuir.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 19 500 € pour l'exercice 2005.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,